

## PROCES-VERBAL

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

Réunion du 4 novembre 2019  
à l'Hôtel du Département à Strasbourg

---

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY, président du Conseil départemental.

#### **Présents :**

- Vice-présidents :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER, Mme DOLLINGER, M. WOLF

- Membres :

Mme ALFANO, Mme BEY, Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme JUNG, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, Mme LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme DELATTRE, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL

#### **Excusés avec pouvoir :**

Mme Frédérique MOZZICONACCI, *(ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)*,  
M. Serge OEHLER, *(ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

❖ **HOMMAGE A M. ARMAND JUNG**

M. le Président rend hommage à M. Armand Jung, ancien Conseiller départemental, et fait observer une minute de silence.

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les dix-neuf rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Neuf rapports (n° CD/2019/**047, 048, 049, 050, 052, 053, 057, 058, 059**) sont « réservés » pour faire l'objet de débats avant leur vote.

Les dix autres rapports (n° CD/2019/**046, 051, 054, 055, 056, 060, 061, 062, 063, 064**) sont traités en début de séance selon la procédure de « vote sans discussion », et sont mis aux voix après lecture de leur intitulé.

\*  
\* \*

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

**Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2019/046, 051, 054, 055, 056, 060, 061, 062, 063, 064.**

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Excusés avec pouvoir :*

*M. Nicolas MATT, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY),  
M. Serge OEHLER, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

**CD/2019/046 - 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**

**Présentation à l'Assemblée départementale de la Stratégie  
2020-2030 de la Région Métropolitaine Trinationale (RMT)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

• de prendre acte de la stratégie 2030 de la Région Métropolitaine Trinationale annexée au présent rapport et déclinée autour des onze priorités stratégiques suivantes :

1. Protection du climat et de l'environnement : actualisation et mise en œuvre de la stratégie commune en vue de réagir aux conséquences du changement climatique dans le Rhin Supérieur et de les atténuer,

2. Mobilité durable : développement des lignes ferroviaires et dessertes transfrontalières,

pistes cyclables, coopération des ports rhénans, promotion de la recherche,

3. Culture et plurilinguisme : créer un environnement commun où la langue et la culture permettent une intensification des échanges,

4. Obstacles aux frontières : éliminer les obstacles juridiques et administratifs afin d'améliorer la coopération et la cohésion transfrontalières,

5. Emploi : fluidification du marché du travail et des systèmes de formation à l'échelle du Rhin Supérieur,

6. Économie : faire du Rhin Supérieur un territoire de croissance partagée,

7. Innovation : associer recherche et enseignement de manière visible à l'échelle internationale pour créer une région de recherche d'excellence et d'innovation,

8. Promouvoir le transfert de technologie et de connaissance en faveur des PME,

9. Appréhender les opportunités et les défis de la digitalisation et de l'intelligence artificielle,

10. Santé : faciliter l'accès aux soins et aux hôpitaux dans le pays voisin et renforcer la coopération des acteurs de la santé,

11. Société civile, jeunesse culture et sport : utilisation commune des complexes sportifs voisins, harmonisation des règlements d'accès aux compétitions sportives, rendre la coopération transfrontalière plus visible et moins technocratique.

- d'autoriser le Président à signer ce document.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/051 - 400 - Enfance, jeunesse et famille**

### **Proposition de candidature au label Terre de Jeux 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide :

- de présenter la candidature du Département du Bas-Rhin à l'attribution du label Terre de Jeux 2024 ;

- de coordonner ses actions avec celles du Département du Haut-Rhin, au titre du label Terre de Jeux 2024 ;

- d'approuver la désignation de Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER pour représenter le Département du Bas-Rhin, en tant qu'élue référente Paris 2024 et pour le label Terre de Jeux 2024 ;

- donne délégation à la commission permanente pour délibérer sur la convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/054 - 640 - *Rayonnement des établissements culturels du Département*

**Proposition de règlement de visite du Vaisseau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le règlement de visite du Vaisseau, qui fixe les règles de visite, de discipline et de sécurité,
- autorise le président du Conseil Départemental à signer ce règlement.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/055 - 120 - *Délégation sociale à la Ville de Strasbourg*

**Proposition d'approbation du projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences sociales entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de STRASBOURG**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences sociales entre le Département et la Ville de Strasbourg joint en annexe ;
- décide de faire évoluer la dotation de fonctionnement versée par le Département du Bas-Rhin à la Ville de Strasbourg afin de prendre en compte le remboursement d'un ETP complémentaire dont le montant est fixé à 46 150,00 € ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à le signer.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/056 - 730 - *Soutien à la construction et à la rénovation de logements*

**Proposition de participation du Département à la création d'un Office Foncier Solidaire à l'initiative de PROCIVIS Alsace et de la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS)**

Il est proposé au Conseil Départemental de décider :

- de se prononcer favorablement sur la création Société Anonyme d'Intérêt Collectif (SCIC) Office Foncier Solidaire d'Alsace (OFSA) ;
- de l'entrée du Département au capital de la Société Anonyme d'Intérêt Collectif (SCIC) Office Foncier Solidaire d'Alsace au titre du collège des collectivités ;
- d'adhérer aux statuts ci-joints et objectifs de la coopérative ;
- de souscrire à 500 parts sociales et de verser en contrepartie à l'OFS la somme de 50 000 € pour formaliser son adhésion ;
- de désigner M. Etienne Wolf comme représentant du Département à l'Assemblée Générale de l'OFSA ;
- d'autoriser l'OPUS 67 à participer au capital de l'OFS et d'autoriser les représentants du Département siégeant aux Conseils d'Administration d'OPUS 67 à se prononcer favorablement à la création de cet OFSA et à l'entrée au capital ;

- d'autoriser la SERS à participer au capital de l'OFS et d'autoriser les représentants du Département siégeant aux Conseils d'Administration de la SERS à se prononcer favorablement à la création de cet OFSA et à l'entrée au capital ;
- d'autoriser son président à effectuer les actes et formalités nécessaires à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/060 - 010 - *Gestion Financière*

### **Rapport sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) de la Décision Modificative n° 2 (DM2)**

Le Conseil Départemental, sur proposition de son président décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2019-2023 de l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/061 - 040 - *Ressources humaines*

### **Proposition d'ajustement du tableau des emplois du Département du Bas-Rhin**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

1) La création des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Assistants territoriaux socio-éducatifs : 10
- Attachés territoriaux : 11
- Bibliothécaire territorial : 1
- Infirmiers en soins généraux territoriaux : 8
- Ingénieur territorial : 2
- Rédacteurs territoriaux : 25
- Techniciens territoriaux : 3

2) La suppression des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Adjoints administratifs territoriaux : 5
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques : 1
- Conservateur territorial du patrimoine : 1
- Médecins territoriaux : 1 à temps non complet 50%

3) De procéder à l'ajustement correspondant du tableau des emplois.

Adopté à l'unanimité

**Proposition de mise à jour des ratios d'avancement de grade -  
filière sociale**

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, et après avis favorable du comité technique du 1er octobre 2019, le Conseil Départemental décide de fixer les ratios d'avancement aux grades mentionnés ci-dessous à hauteur de 100% en fonction du poste :

- Avancement au grade d'assistant socio-éducatif territorial de 1ère classe, dès l'année 2020, du fait de l'application de dispositions d'avancement transitoires en 2019 ;
- Avancement au grade d'assistant socio-éducatif territorial de classe exceptionnelle, dès l'année 2019 ;
- Avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe, à partir de l'année 2020, du fait de l'application de dispositions d'avancement transitoires en 2019 ;
- Avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle, dès l'année 2019 ;
- Avancement au grade de conseiller socio-éducatif territorial hors classe, dès l'année 2019 ;
- Avancement au grade de sage-femme territoriale hors classe, à partir de l'année 2021, compte-tenu des dispositions d'avancement dérogatoires mises en oeuvre au titre des années 2018 à 2020.

Adopté à l'unanimité

**Proposition d'indemnisation des droits à congés accumulés sur  
le compte épargne-temps d'un agent muté au sein de l'Agence  
Territoriale d'Ingénierie Publique et d'approbation des termes  
du projet de convention correspondant**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :

1. décide de procéder à l'indemnisation, au profit de l'ATIP, des droits à congés accumulés sur le compte épargne-temps d'un agent anciennement employé par le Département ayant récemment été muté à l'ATIP, à hauteur de 9 273,35 €
2. approuve les termes du projet de convention financière de reprise du compte épargne temps, joint en annexe à la présente délibération,
3. autorise son président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

**Convention de participation entre le Département et le Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG 67) dans le domaine de la protection sociale complémentaire**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin sur proposition de son président :

- Décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1er janvier 2020 ;
- Décide d'accorder à ce titre et pour la couverture exclusive de ce risque PREVOYANCE une participation financière aux fonctionnaires, et agents de droit public et de droit privé en activité. Cette participation financière sera accordée exclusivement aux agents adhérents à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable, et sera d'un montant de participation de 20 euros mensuel brut par agent ;
- Décide que l'assiette de la cotisation de base sera assise sur le traitement indiciaire brut, la NBI et le régime indemnitaire ;
- Approuve la cotisation sollicitée par le Centre de gestion du Bas-Rhin au titre de ses missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE, fixée à 0,02% de la masse salariale des agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année ;
- Autorise le Président à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

**Rapports appelés par ordre de passage : N° CD/2019/048, 049, 050, 052, 053, 057, 058, 059, 047).**

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*M. Nicolas MATT, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY),  
M. Serge OEHLER, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY),*

*Absents :*

*M. Mathieu CAHN, M. Vincent DEBES, M. Bernard FISCHER, Mme Chantal JEANPERT,  
Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, M. Denis SCHULTZ*

**Réalisation d'un Parc des Expositions en synergie avec le Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg - Pierre PFLIMLIN**

Le Conseil Départemental, sur proposition de son président, décide de confirmer l'engagement financier du Département pour la réalisation du Parc des Expositions de Strasbourg et d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage de l'opération, une subvention de 6,5 millions d'euros, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020.

Le Conseil Départemental autorise son Président à signer le projet de convention financière précisant les modalités de versement de ce soutien et joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*M. Serge OEHLER, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)*

*Absents :*

*Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Vincent DEBES, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE*

**Rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable**

Le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport annuel portant sur la situation en matière de développement durable dans le Bas-Rhin, précédant le débat relatif au vote du budget 2020 du Département du Bas-Rhin.

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusée avec pouvoir :*

*Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY),*

*Absents :*

*Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Sébastien ZAEGEL*

*Excusé :*

*M. Serge OEHLER*



CD/2019/050 - 700 - Aménagement du territoire

**Proposition d'approbation d'une convention portant sur la mise à disposition de données de trafics routiers entre le Département du Bas-Rhin et la DREAL Grand Est**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver la participation du Département du Bas-Rhin au partenariat CoMPTAGE pour « COopération, Mutualisation et Partage des Trafics routiers Agrégés dans le Grand Est » relatif à la collecte des données du trafic routier ;
- d'approuver les termes du projet de convention de mise à disposition de données de trafics routier et ses annexes sur les métadonnées et les conditions particulières, joints à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention ;

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Excusés avec pouvoir :*

*Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY),  
M. Serge OEHLER, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY),*

*Absents :*

*Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Jean-Philippe MAURER*

CD/2019/052 - 520 - Gestion des collèges

**Proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2020, d'approbation des tarifs 2020 des restaurants scolaires ayant une cuisine de production, des montants 2019 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- des critères de calcul des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2020 :
- maintien du mode de calcul de la dotation de viabilisation qui attribue à chaque collège une consommation de référence pour chaque fluide (chauffage, eau, électricité) (délibération n° CG/2011/058) établie sur la base de la période 2014, 2015 et 2016 ;
- maintien à 70% la part de la contribution aux charges communes à affecter à la

viabilisation (pour les demi-pensions et internats) ;

- maintien à 62 € par élève la part variable de la dotation « autres dépenses de fonctionnement » à raison d'une valeur de 1 point par élève pour les collégiens scolarisés en section d'enseignement général et à raison d'une valeur de 1,5 points par élève pour les collégiens scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) et en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;

- de maintenir à 1,85 € par mètre carré la dotation d'entretien pour la part proportionnelle à la superficie ;

- de maintenir le barème suivant de la dotation d'entretien pour la part forfaitaire afférent aux « petits travaux et contrats d'entretien obligatoires » :

- . collège de moins de 4 200 m<sup>2</sup> : 6 000 € ;

- . collège de 4 200 à 6 500 m<sup>2</sup> : 6 375 € ;

- . collège de 6 501 à 10 000 m<sup>2</sup> : 6 750 € ;

- . collège de plus de 10 000 m<sup>2</sup> : 7 125 € ;

- . Ecole Européenne de Strasbourg : 731 € ;

En application des critères énoncés ci-dessus, le montant total des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2020, s'établit conformément au tableau joint en annexe 1 à la présente délibération.

- d'approuver les termes du projet de notice explicative nommée "collèges publics notice technique orientations 2020" joint en annexe 2 à la présente délibération, comprenant les rubriques suivantes :

- o dotation globale de fonctionnement 2020,

- o contribution départementale pour l'Education Physique et Sportive,

- o tarification de la restauration scolaire,

- o logements de fonction,

- o occupation des locaux scolaires par les utilisateurs extérieurs,

- o participation financière aux classes de découverte,

- o inscriptions budgétaires et comptables ;

- d'attribuer, sur appels de fonds, au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions du Département liées aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte du Département du Bas-Rhin, dans la limite des crédits qui seront votés au budget 2020 ;

- de fixer les tarifs 2020 des restaurants scolaires pour chacun des collèges publics disposant d'une cuisine de production, tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe 3 à la présente délibération, en application des critères fixés par délibération du Conseil Général n° CG/2009/32 du 22 juin 2009 et du Conseil Départemental n° CD/2019/029 du 24 juin 2019 ;

- de fixer, pour l'année 2019, le montant des prestations accessoires accordés gratuitement pour les bénéficiaires d'un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service dans les collèges, aux montants suivants :

- 1 835,12 € pour un logement avec chauffage collectif ;

- 2 447,05 € pour un logement avec chauffage individuel.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*  
*Excusés avec pouvoir :*  
*Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY),*  
*M. Serge OEHLER, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY),*  
*Absents :*  
*M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER,*  
*M. Mathieu CAHN, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Nicolas MATT*

**CD/2019/053 - 630 - Conservation et valorisation du patrimoine**

### **Dispositif des Veilleurs de Mémoire du Bas-Rhin**

- d'approuver le dispositif des « Veilleurs de Mémoire » du Bas-Rhin, selon les modalités inscrites dans la fiche en annexe 1 du présent rapport ;
- d'adopter la Charte relative aux « Veilleurs de Mémoire » (annexe 2 du rapport) ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*  
*Excusés avec pouvoir :*  
*Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY),*  
*M. Serge OEHLER, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY),*  
*Absents :*  
*M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN,*  
*Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Nicolas MATT,*  
*M. Philippe MEYER, M. Yves LE TALLEC*

**CD/2019/057 - 000 - Administration générale**

### **Rapport annuel portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Bas-Rhin**

Le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport annuel portant sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le Bas-Rhin, précédant le débat relatif au vote du budget 2019 du Département du Bas-Rhin

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY),*

*M. Serge OEHLER, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY),*

*M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)*

*Absents :*

*Mme Françoise BUFFET, Mme Cécile DELATTRE, Mme Michèle ESCHLIMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC*

**CD/2019/058 - 010 - Gestion Financière**

### **Proposition d'orientations budgétaires 2020**

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental donne acte à son président du débat d'orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2020.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY),*

*M. Serge OEHLER, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY),*

*M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)*

*Absents :*

*Mme Françoise BUFFET, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER,  
M. Yves LE TALLEC*

**CD/2019/059 - 010 - Gestion Financière**

### **Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour 2019**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de la commission des finances et des affaires générales :

- approuve le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2019 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent dans le projet présenté en annexe ;

- décide d'attribuer au budget annexe du Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans une subvention de fonctionnement de 53 259 € ;

- décide de réviser, pour le Foyer de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2019 à hauteur de 13 459 627,95 € et le prix de journée 2019 à hauteur de 173,12 € ;

- décide, sur le budget annexe du Foyer de l'enfance, une reprise de la provision pour risques à hauteur de 20 000 € suite à l'indemnisation de comptes épargne temps de certains agents ;

- décide de verser 2 033,54 € à la Communauté de Communes du Pays Rhéna, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2014 instituant le Plan de prévention des risques technologiques de Herrlisheim ;

- approuve les compléments et précisions concernant les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale, telles que définies dans le rapport et notamment, pour les projets de création, de réhabilitation, de rénovation d'un équipement porté par des foyers sociaux et médico-sociaux, la possibilité pour une Commune d'en faire bénéficier, à sa place, le foyer. Le règlement des modalités de gestion du Fonds de solidarité communale, ainsi mis à jour, figure en annexe jointe à la présente délibération ;

- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de subventions de 549 996,69 € restant à verser au Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle, dont le détail est joint en annexe de la délibération ;

- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 1 606,04 € restant à verser sur la subvention attribuée à la communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour l'étude de programmation de la Maison Muller ;

- décide une reprise partielle de 159 435 € de la provision constituée en 2016 pour faire face à des dépenses dans le cadre des contentieux liés à la construction de la Maison de l'Alsace à Paris ;

- décide, par dérogation au règlement financier départemental, d'attribuer des subventions forfaitaires dans le cadre du fonds de soutien à la vie locale mis en place le 1er janvier 2019 par la délibération n° CD/2018/057 ;

- décide d'attribuer une subvention de 27 510 € à l'Alsace Destination Tourisme au titre des dépenses engagées pour le Tour de France cycliste 2019 et autorise le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer l'avenant à la convention afférent, joint à la présente délibération ;

- décide d'autoriser M. le Payeur Départemental à effectuer les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

- collège Rouget de Lisle – Schiltigheim

bien AUT\_01\_04\_00028

Débit C/1068 : 1 127 068,50 €

Crédit C/2317312 : 1 127 068,50 €

bien AUT\_01\_04\_00028\_

Débit C/231312 : 1 127 068,50 €

Crédit C/1068 : 1 127 068,50 €

- écritures liées aux amortissements : conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

- décide d'attribuer une subvention de 123 180 € à la Communauté de Communes du Pays Rhéna au titre de la reconstruction de la piscine de Drusenheim ;

- d'attribuer au Payeur départemental l'indemnité pour un montant de 8 975 € au titre de l'année 2019 ;

- prend acte conformément aux dispositions de la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 modifiée, de l'arrêté du 21 octobre 2003 modifié et de l'article L3322-1 du code général des collectivités territoriales, du prélèvement sur le chapitre 022 "dépenses imprévues en fonctionnement", de la ligne de crédit n° 1731, de la somme de 1 266 813,66 € pour virement sur le chapitre 014, ligne de crédit n° 1773 "restitution sur taxes". Cette opération permet le reversement à l'Etat d'un trop-perçu de taxe d'aménagement ;

- décide de déléguer à la Commission Permanente la compétence de prendre les décisions suivantes :  
approbation, modification et résiliation des conventions de mutualisation ou de coopération à conclure entre le Département du Bas-Rhin et d'autres personnes publiques visant à mettre en commun leurs moyens ou de coordonner leur action dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

#### ❖ **PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LE PARLEMENT EUROPEEN**

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*Mme Frédérique MOZZICONACCI, (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY),  
M. Serge OEHLER, (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY),  
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)*

*Absents :*

*Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BUFFET, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE,  
M. Bernard FISCHER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC,  
Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Marc SENE, M. Denis SCHULTZ*

**CD/2019/047 - 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**

**Présentation des résultats de l'étude relative au renforcement  
du positionnement européen de Strasbourg, menée par les  
cabinets Schell, Arcturus Group et Miller&Meier.**

Après avoir délibéré, le Conseil Départemental:

- prend acte de la phase I de l'étude relative au renforcement du positionnement européen et de l'accessibilité de Strasbourg, par les cabinets Schell, Arcturus Group et Miller&Meier ;

- décide d'approuver le plan d'actions intégré à l'étude, destiné à renforcer le positionnement européen de Strasbourg, sous l'impulsion du Département du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport N° CD/2019/048** : Réalisation d'un Parc des Expositions en synergie avec le Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg - Pierre PFLIMLIN

Interventions : M. Rémi BERTRAND, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Suzanne KEMPF.

- **Rapport N° CD/2019/049** : Rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable

Interventions : M. Marcel BAUER, Mme Françoise BEY, Mme Suzanne KEMPF, M. Eric EL KOUBY, Mme Françoise BUFFET, M. Philippe MEYER, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2019/050** : Proposition d'approbation d'une convention portant sur la mise à disposition de données de trafics routiers entre le Département du Bas-Rhin et la DREAL Grand Est

Interventions : M. Marcel BAUER, Mme Suzanne KEMPF.

- **Rapport N° CD/2019/051** : Proposition de candidature au label Terre de Jeux 2024

Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, proposée comme représentante du Département, ne prend pas part au débat ni au vote sur ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/052** : Proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2020, d'approbation des tarifs 2020 des restaurants scolaires ayant une cuisine de production, des montants 2019 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service

Interventions : M. Philippe MEYER, Mme Suzanne KEMPF, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2019/053** : Dispositif des Veilleurs de Mémoire du Bas-Rhin

Interventions : Mme Pascal JURDANT-PFEIFFER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Eric ELKOUBY, M. Jean-Philippe MAURER.

**- Rapport N° CD/2019/056** : Proposition de participation du Département à la création d'un Office Foncier Solidaire à l'initiative de PROCIVIS Alsace et de la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS)

Mme Cécile DELATTRE, M. Jean-Philippe MAURER, M. André ERBS, M. Denis HOMMEL, administrateurs et membres du Conseil d'administration de la SERS, ainsi que Mme Michèle ESCHLIMANN, vice-présidente de ce même organisme et membre du conseil d'administration d'OPUS 67, M. Jean-Louis HOERLE, président d'OPUS 67, M. Frédéric BIERRY, M. Serge OEHLER, membres du Conseil d'administration d'OPUS 7, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, membre du Conseil d'administration d'OPUS 7 et présidente de la Commission d'appel d'offres, M. Etienne WOLF, membre du Conseil d'administration d'OPUS 7 et président du Conseil d'administration de Procivis et proposé comme représentant du Département à l'OFS, M. Sébastien ZAEGEL, membre du Conseil d'administration et administrateur de Procivis ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

**- Rapport N° CD/2019/057** : Rapport annuel portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Bas-Rhin

Interventions : Mme Alfonsa ALFANO, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Françoise BEY, Mme Suzanne KEMPF, M. le Président.

**- Rapport N° CD/2019/058** : Proposition d'orientations budgétaires 2020

Interventions : M. Bernard FISCHER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Eric ELKOUBY, Mme Suzanne KEMPF, M. Denis HOMMEL, M. Yves SUBLON, M. le Président.

**- Rapport N° CD/2019/059** Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour 2019

Intervention : M. Bernard FISCHER.

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine Jung, Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

**- Rapport N° CD/2019/060** : Rapport sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) de la Décision Modificative n°2 (DM2)

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine Jung, Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.



**- Rapport N° CD/2019/063** : Proposition d'indemnisation des droits à congés accumulés sur le compte épargne-temps d'un agent muté au sein de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et d'approbation des termes du projet de convention correspondant

M. Frédéric BIERRY, président de l'ATIP, M. Denis SCHULTZ, membre du bureau, M. Rémi BERTRAND, membre du bureau et 1<sup>er</sup> vice-président de ce même organisme, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

**- Rapport N° CD/2019/064** : Convention de participation entre le Département et le Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG 67) dans le domaine de la protection sociale complémentaire

Mme Isabelle DOLLINGER et Mme Michèle ESCHLIMANN, membres du Conseil d'administration titulaires du Centre de gestion du Bas-Rhin ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

**- Rapport N° CD/2019/047** : Présentation des résultats de l'étude relative au renforcement du positionnement européen de Strasbourg, menée par les cabinets Schell, Arcturus Group et Miller&Meier

Interventions : M. Etienne BURGER, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Françoise PFERSDORFF

\*  
\* \*

✧ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la Commission permanente aura lieu le **lundi 2 décembre 2019 à 9 h 00** à l'hôtel du Département à Strasbourg.

La prochaine réunion du Conseil départemental aura lieu le **lundi 9 décembre 2019 à 9 h 00** à l'hôtel du Département à Strasbourg.

\*  
\* \*

La séance est levée à 14 h 21.

Le Président,



Frédéric BIERRY

**CONSULTATION DES ACTES**

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr) >rubrique « Le Conseil Départemental ».